



Achat/Location de l'équipement du club (obligatoire en compétition)

| Féminin | Masculin |
|--|---|
| Maillot ERREA « club » noir (Tailles : XS – S – M – L – XL – XXL) Shorty ERREA noir (Tailles : XS – S – M – L – XL – XXL) | Maillot ERREA noir (Tailles : XS – S – M – L) Short ERREA noir (Tailles : XXS - XS – S – M – L) |
| Achat : 65 € l'ensemble short + maillot | Achat : 30 € l'ensemble short + maillot |
| Location : 23 € l'ensemble short + maillot par saison (caution de 65€ non encaissée en supplément) | Location : 15 € l'ensemble short + maillot par saison (caution de 30€ non encaissée en supplément) |

Modèle : Féminin Masculin

Taille maillot : _____ Taille short : _____

Achat Location (+ caution)

En cas de location : Maillot : Neuf Bon Moyen Abimé

Short : Neuf Bon Moyen Abimé

Joueur(euse) concerné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Date :

Signature :

Paiement par chèque à l'ordre de l'Alliance Nord 77 Volley-ball

LA PARTIE CI-DESSOUS NE CONCERNE QUE LES LOCATIONS

Découper. Le locataire conserve la partie ci-dessous.

NOM – PRENOM : _____ DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

Location d'un équipement :

Féminin Masculin (Maillot : Neuf Bon Moyen Abimé

Short : Neuf Bon Moyen Abimé)

Taille maillot : _____ N° _____ Taille short : _____

Signature locataire

Cachet/Signature Club

LOCATION :

Le : ____ / ____ / ____

Renseignements sur le loueur :

Alliance Nord 77 Volley-ball, association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Meaux sous le n° 0771013520. Siret : 492 244 058 00029.

Siège administratif : 41 Impasse Lavoisier 60330 Le Plessis-Belleville

Contrat de location :

- 1 - Le locataire prend l'équipement dans l'état indiqué ci-dessous et s'engage à le rendre dans un état correspondant à l'usure naturelle du fait de son utilisation. L'usure naturelle correspond à un déclassement d'état : Neuf à bon, bon à moyen, moyen à abimé. Un équipement neuf pourra donc être rendu en « bon » état. Un équipement en « bon » état pourra être rendu dans un état « moyen ».
- 2 - Un chèque de caution de la valeur totale de l'équipement sera demandé et encaissé si l'équipement n'est pas rendu en fin de saison (AG de l'Alliance Nord 77 ou plus tard)
- 3 - Le chèque de caution doit être établi et remis à l'Alliance Nord 77 Volley-ball dès la livraison de l'équipement.
 - Il assure au loueur un retour de son équipement dans le temps défini de la location et dans les conditions de fonctionnement.
 - Il reste bloqué durant toute la période de location et ne sera donc pas encaissé.
 - Il pourra couvrir tout ou partie d'éventuelles détériorations ou remises en état de l'équipement loué.
 - Il sera remis au locataire dès restitution de l'équipement et sous réserve de non dégradation ce dernier.
 - Il ne couvre pas l'usure naturelle de l'équipement du fait de son utilisation.
- 4 - Le locataire d'engage à :
 - Respecter les conditions de l'équipement pour lequel il a été élaboré. L'équipement doit uniquement être porté lors des compétitions et non aux entraînements.
 - Restituer dans l'état tel prévu dans le chapitre 1 du dit contrat.
 - Rembourser toute ou partie de l'endommagement du matériel.
 - Autoriser l'Alliance Nord 77 Volley-ball à prélever sur le chèque de caution toute ou partie de la somme couvrant l'intégralité des éventuels endommagements.
 - Ne pas relouer l'équipement à un tiers.